

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du *Courrier du Canada*
11 OCTOBRE 1876.—No. 6

LA VEILLEUSE.

(Suite.)

Et sa dernière pensée, s'élevant vers le ciel, réunit dans une commune prière les deux vieillards qui, à cette heure et dans ce vaste espace, donnaient seules signe de vie dans une cité de plus d'un million d'âmes.

Puis, comme elle se sentait épuisée des agitations et des souffrances de la journée, elle éteignit sa lampe en donnant un dernier regard et comme un dernier adieu à la lampe fidèle qui veillait encore dans la campagne.

—Adieu, ma sœur, dit-elle avec un triste sourire.

Et à l'instant cette lumière lointaine expira comme si elle l'eût soufflée de ses lèvres.

Pholoé fut émue de cette singularité, plus peut-être qu'il ne le fallait ; car, en y réfléchissant, rien de plus naturel que de voir à l'heure du coucher les lumières disparaître comme des étoiles qui filent.

Cependant, notre esprit, dans sa faiblesse, aime tant à se rattacher à l'imprévu, au surnaturel, qu'il sembla à la jeune fille voir dans cette circonstance, qui n'était peut-être que l'effet du hasard, comme une fraternité et une sympathie mystérieuse.

—Pourtant, se dit-elle, cette lampe solitaire brûle toutes les nuits : l'être qui veille avec moi dans le silence est-il aussi vaincu par le malheur ? Et ses yeux attendris restaient fixés dans l'obscurité du côté où la tour elle dessinait à l'horizon sa noire silhouette, et ses bras se tendaient presque vers sa sœur inconnue.

A mesure que l'esprit s'affaiblissait par des émotions pénibles, il semble que l'imagination devienne plus entreprenante et presque superstitieuse. Ces deux lampes éteintes à la fois semblaient à Pholoé la révélation d'une double infortune, et, sans trop se rendre compte du mouvement qui la guidait, elle ralluma sa lampe, et, trop agitée pour s'endormir, elle resta appuyée sur sa fenêtre, contemplant la campagne dont les lignes sombres s'estompaient vaguement au reflet des étoiles.

Une surprise bien inattendue la saisit quand elle vit aussitôt en haut de la tour une pâle lumière surgir des ténèbres.

Une émotion irrésistible la troubla ; il lui sembla qu'à travers ces ombres, ce silence, cette solitude, deux âmes se cherchaient, deux souffrances voulaient se confondre et se consoler.

—Chère âme, dit-elle, chère sœur en infortune, que Dieu te donne force et courage !

Et, s'avançant au bord de la fenêtre, semblable à une cariatide de marbre, elle éleva sa lampe adessus de sa longue chevelure dont les tresses se déroulaient jusqu'à ses genoux. Tout aussitôt la faible lampe de la tour brilla d'une lumière si vive et si périllante, que tout la chambre de Pholoé en fut illuminée comme d'un soleil splendide, puis tout reentra dans la nuit.

Mais Pholoé reçut une impression si profonde de toutes ces circonstances, de ce silence, de cette solitude, de l'éclat de cette lumière blanche qui l'avait frappée jusqu'au fond du cœur, qu'elle eut à peine le temps de poser sa lampe en retenant un cri d'effroi.

—Qu'ai-je fait, se dit-elle, et elle tomba sur son fauteuil, où elle resta plongée le reste de la nuit dans un demi-sommeil qui faisait passer sous ses yeux les rêves les plus étranges. Quelquefois elle croyait voir la lampe de la tour traverser l'espace et se poser au bord de sa fenêtre ; ou bien les deux lampes montaient lentement vers le ciel et devenaient deux étoiles.

Quand le jour parut, elle était bien plus fatiguée et plus troublée de cette nuit pénible que de la journée qui avait précédé.

VI.

UN CRÉANCIER.

La matinée se passa dans des inquiétudes croissantes ; on savait par Reine, à l'éternel sourire, qu'un papier timbré (ce mot seul inspire la terreur) avait été déposé chez la portière de la maison, et que le porteur de l'exploit était venu le reprendre peu après en disant qu'il y manquait une formalité et qu'il serait présenté de nouveau dans la journée.

Pholoé cherchait encore en réunis-

sant tout ses bijoux de jeune fille à évaluer ce qu'elle pourrait en tirer, mais tout cela était sans valeur. Échappant aux enfants qui l'arrêtaient dans le jardin, et voulaient la mêler à leurs jeux bruyants, elle était allée demander à son père quelques renseignements sur le nom et l'adresse de la personne qui pouvait avoir le billet entre les mains, mais l'artiste lui dit qu'il n'en savait pas le premier mot, qu'il ne fallait pas se tourmenter pour une bagatelle, et enfin que les marchands de couleurs étaient des voleurs qui gagnaient assez avec les peintres pour attendre au moins leur convenance.

Pholoé aurait eu bien de la peine à lui expliquer que les tiers porteurs n'entrent pas en arrangement ; c'eût été d'ailleurs bien inutile, et elle y renonça, quand Reine vint l'informer en toute hâte que madame Martel la demandait. Un pressentiment lui dit que le moment était arrivé ; elle devina tout et ne fit à Reine aucune question.

—Mon enfant, dit madame Martel, veux-tu répondre à monsieur qui demande le paiement d'un billet ?

Pholoé ne regarda pas même sa mère ; mais elle porta aussitôt ses yeux sur le nouvel arrivant comme pour deviner son sort.

C'était un homme encore jeune, au front découvert, aux traits fins, à la démarche élégante. Son regard, bien qu'un peu froid et triste, était plein de franchise et aussi doux que respectueux, et ses lèvres minces, qui semblaient faites pour la raillerie, savaient cependant exprimer dans un sourire la sympathie et la bienveillance.

—Veuillez bien m'excuser, madame, dit-il avec un léger accent anglais, car je suis étranger ; on m'a fait monter jusqu'ici, et je crains de manquer aux devoirs de la politesse en me présentant moi-même pour recevoir le montant d'un billet de trois cents francs que j'ai reçu en paiement au moment de partir en voyage.—Il présentait le billet à recevoir.—J'aurais dû plutôt rester en bas et attendre vos ordres, et si vous le préférez, je reviendrai à une autre heure.

—Ce n'est pas un dérangement, monsieur, reprit madame Martel, car nous attendions le porteur de ce billet, et c'est par un malentendu que je regrette, que ce paiement a été ajourné.—Mon enfant, ajouta-t-elle, veux-tu donner un billet ? Monsieur pourra peut-être le rendre.

Pholoé était plus morte que vive. Elle sortit en regardant l'étranger ; elle aurait voulu plonger jusqu'au fond de son cœur pour savoir ce qu'elle en pouvait attendre, et elle monta à pas lents dans sa chambre pour chercher le billet qu'elle n'avait pas.

—Madame, dit l'étranger, quand il se trouva seul avec madame Martel, et après l'avoir quelque temps considérée en silence, permettez-vous à un inconnu de vous adresser une question ? Je n'avais pas remarqué votre infirmité en entrant, car votre regard semble encore animé, et je me reproche bien d'être venu troubler votre repos ; mais puisque j'ai tant fait, veuillez me dire si vous êtes privée depuis longtemps de l'usage de vos yeux. Sans attendre votre réponse, je n'hésite pas à affirmer, après les avoir examinés avec attention qu'il n'y a pas longtemps que vous êtes aveugle. Il est évident aussi que ce n'est pas à une maladie, ni à une affection de nerfs, mais seulement à un travail immodéré qu'il faut attribuer votre état.

—C'est trop vrai, monsieur, reprit madame Martel ; mais je ne garde aucune espérance, et d'ailleurs mille difficultés s'opposent à ma guérison.

—Eh bien ! madame, j'ose dire que pour vous, comme pour votre famille, on serait coupable de ne pas essayer. Car il y a presque certitude, sinon de guérison complète, au moins de la conservation de vos yeux affaiblis ; et comme je demeure dans votre voisinage, veuillez me permettre de revenir pour vous donner quelques indications précieuses que j'ai recueillies dans mes voyages. Ne daignerez-vous pas m'y autoriser ? Je serais heureux si mon expérience pouvait vous servir.

Madame Martel, encouragée par le ton poli et respectueux de son interlocuteur, fit un signe d'adhésion.

—Très-bien, madame ; je m'absente pour quelques jours, mais à mon retour je n'aurai rien de si pressé que de demander la permission de vous voir.

A ce moment Pholoé rentrait à pas lents.

à suivre.

Petit Catéchisme

—SUR—

L'Infaillibilité du Souverain Pontife

—POUR—

Aider à l'Intelligence du Dogme.

(Suite et fin.)

Le Pape, ainsi qu'aux particuliers, a le droit d'enseigner la morale aux nations et aux gouvernements, de condamner les faux principes, même en politique, et aussi les maximes erronées de nos sociétés modernes, quand cela touche à la religion, c'est-à-dire, comme nous l'avons répété si souvent, à la foi et à la morale.

Et alors, avec cette infaillibilité, le Pape pourra quelque jour porter une sentence de déposition contre un souverain excommunié, délier ses sujets du serment de fidélité, et nous ramener en plein moyen âge ?

Ceci n'est qu'un vain épouvantail. C'est confondre les choses et les temps les plus différents. Qu'a donc à faire l'Infaillibilité avec la déposition des souverains ?

C'est l'autorité qui était en jeu et non l'Infaillibilité, lorsque certains actes spirituels du Pape (l'excommunication par exemple) produisaient des effets civils et politiques admis et reconnus par les princes et les peuples, et passés dans le droit public des sociétés chrétiennes, l'Infaillibilité n'y entraînerait pour rien. Autre chose est l'Infaillibilité, ou si vous le préférez, l'autorité dans l'enseignement, autre chose est l'autorité suprême dans le gouvernement. L'Infaillibilité est toujours la même aussi, dans ses formes, dépend des circonstances et des temps.

Ceux-là donc, qui soulèvent ces difficultés politiques contre l'Infaillibilité, confondent des choses et des temps différents ; et ils le font à dessein pour embrouiller la question et rendre ainsi l'Infaillibilité odieuse à la société moderne. Mais la société peut être tranquille : les Papes de nos jours ne songent pas à déposer les souverains... Ce sont les sociétés secrètes et les révolutions qui s'en chargent, à l'aide de ce qu'elles appellent la souveraineté du peuple. Ne sortons donc pas de la question : cela nous entraînerait trop loin. A vrai dire, après le catéchisme sur l'Infaillibilité, c'est tout un catéchisme encore qu'il nous faudrait sur l'autorité du Pape, au sujet de laquelle on a, de nos jours, tant et tant déraisonné.

IV

DIFFICULTÉS RATIONNELLES ET HISTORIQUES.

Vous m'avez bien expliqué ce que c'est que l'Infaillibilité du Pape et ce qu'elle n'est pas : ce qu'elle embrasse et ce qui est en dehors d'elle, et vous avez résolu quelques-unes des objections qu'on lui oppose.—Je veux vous en soumettre quelques autres encore, pour m'assurer si vous êtes bien en état de répondre à toutes les erreurs que l'on propage à ce sujet.—Que répondriez-vous donc à celui qui vous dirait que Dieu seul est infaillible, et que tout homme est sujet à l'erreur ?

Certainement Dieu seul est infaillible par sa nature : mais c'est lui précisément, ce Dieu infaillible, qui selon ses promesses, assiste son Vicaire pour le préserver de l'erreur, et lui communiquer un rayon de son infaillibilité. C'est ainsi que Dieu seul peut opérer des miracles ; seul il voit l'avenir ; et pourtant d'innombrables saints par un don spécial, n'en ont pas moins opéré des miracles et fait des prophéties.

A la bonne heure ! Mais il subsiste toujours cet argument que tout homme est sujet à l'erreur et qu'il en doit être de même du Pape ?

Quand il parle comme homme, oui ; quand il parle comme Pape, au nom de Dieu, non ! car alors ce n'est pas l'homme, c'est Dieu qui parle par sa bouche. Il faut toujours en revenir à cette promesse de l'assistance du Saint-Esprit, de l'Esprit de Vérité, pour comprendre que le Pape ne peut tomber dans l'erreur, quand il enseigne la foi et la morale à l'Eglise.

Mais vous-même vous avez accordé que le Pape n'est pas impeccable ; en somme, le Pape est homme et soumis à toutes les faiblesses humaines. Ne pourrait-il donc arriver qu'en dictant une définition de foi ou de morale il se laissât guider par quelque passion, ou qu'il mit du caprice et de la légèreté dans son enseignement ?

Non ; car Dieu qui a promis au Pape l'Infaillibilité, ne peut permettre que par passion, par caprice, par défaut d'étude, il fasse jamais une définition erronée. Nous en revenons toujours à ce point : l'Infaillibilité ne tient ni à la vertu ni à la science

de l'homme ; elle dépend de l'assistance de Dieu, qui n'exclue pas cependant l'étude et les recherches de la Théologie.

Très-bien : mais il n'y a pas de raisonnement qui puisse prévaloir contre les faits. Vos raisons sont excellentes ; néanmoins l'histoire est là, pour démontrer que, malgré leur infaillibilité, quelques Papes sont tombés dans l'erreur.

Sont tombés dans l'erreur en donnant à l'Eglise des enseignements sur la foi ou sur la morale !... Oh ! non ! Jamais ! —C'est ici le point capital. Tout ce qu'on a dit et répété au sujet des autres chutes, d'autres méprises des Papes, vraies ou fausses n'a rien à faire dans la question qui nous occupe. Parmi toutes ces définitions, émanées des Papes, qu'on cherche une définition fautive, une définition concernant la morale ou la foi qui ait été rétractée ou réformée par son auteur lui-même, ou par ses successeurs ou par l'Eglise : on ne la trouvera pas. Vous découvrez dans l'histoire quelque trait qui accuse la conduite des Papes ; mais un fait, un seul fait qui aille contre leur infaillibilité dans les définitions doctrinales en matière de foi ou de mœurs, ce fait est encore à découvrir et à démontrer. L'histoire nous apporte donc une magnifique confirmation de la doctrine de l'Infaillibilité récemment définie par le Concile du Vatican.

V

CONCLUSION PRATIQUE.

Désormais la définition est faite. Il ne reste plus aux catholiques qu'à s'incliner, mais cette définition a-t-elle été un bien ou un mal ?... Et d'abord, était-il besoin de la porter ?

Non-seulement il en était besoin, mais c'était une véritable nécessité. Après tout le bruit qui s'était fait contre l'Infaillibilité du Pape, la définition de la vérité n'était pas seulement opportune, elle devenait absolument nécessaire. Et, même en dehors de cette considération, elle était sous beaucoup de rapports très-opportune et très-utile pour le bien de l'Eglise. Avant, la définition on pouvait la discuter de bonne foi ; mais aujourd'hui la question de son opportunité est tranchée, tout aussi bien que celle de sa vérité. Le Concile, assisté par le Saint-Esprit, a parlé : qui osera dire que, sans doute il a défini un dogme important révélé de Dieu, mais qu'il eût fait plus prudemment de se faire et de laisser l'erreur se propager ?

Toutefois cette bienheureuse définition a fait naître la discorde et les contradictions. Voyez la conduite de certains gouvernements, voyez la secte de ces nouveaux hérétiques, qui se donnent le nom de vieux-catholiques ?

Tant pis pour eux ; c'est leur faute. Il n'est que trop vrai qu'il faut qu'ils se produisent des scandales pour faire discerner les vrais catholiques des faux. D'autres Conciles aussi et d'autres définitions ont soulevé des contradictions même plus violentes, et des révoltes plus redoutables encore. Jésus-Christ fut saisi dans le Temple par le saint vieillard Siméon comme un signe de contradiction : ainsi en est-il de son Vicaire ici-bas. La faute en est tout entière à ceux qui tournent à leur ruine une définition qui, pour eux aussi, eût été un instrument de salut, s'ils avaient su s'incliner humblement devant elle, au lieu de se briser la tête contre la pierre que Jésus-Christ lui-même, pour le bien de son Eglise, a déposée dans ses fondements.

Où, l'Infaillibilité est un beau privilège pour celui qui est chargé d'enseigner la vérité au monde : mais elle pèse lourdement sur ceux qui doivent se soumettre à ses définitions ?

Ne parlez pas ainsi. Ce n'est pas pour son avantage que le Pape a reçu l'Infaillibilité, mais pour le bien des fidèles. Et n'est-ce pas en effet un bien inappréciable pour le monde, que de posséder une chaire de vérité, une autorité infaillible qui lui enseigne la foi et la morale ?

Soit ! Mais en donnant tant de relief à ce principe d'autorité infaillible, vous supprimez la liberté de la science, la liberté du progrès, la liberté de la civilisation moderne, la liberté de la raison ?

Laissez donc là toutes ces libertés ! c'est de la licence qu'il s'agit et de la licence de l'erreur. Est-ce que cette licence-là vous paraît un bien ? Et n'est-ce pas au contraire un grand bien pour la science, pour le progrès, pour la civilisation que d'avoir un docteur vivant, qui, au nom de Dieu, combatte l'erreur et enseigne la vérité sur tout ce qui touche à la foi et à la morale. Et certes que cela ait été solennellement défini, c'est un immense avantage pour la foi et pour

la raison, pour les particuliers et pour les peuples, pour l'Eglise et pour la société toute entière.

Je conçois que la définition étant portée, il ne nous reste plus qu'à nous soumettre aux décisions du Pape par amour ou par force.

Par amour, seulement par amour ! l'obéissance des catholiques aux enseignements du Pape doit être entière, spontanée, affectueuse, filiale. La définition de l'Infaillibilité nous oblige à la reconnaissance envers Dieu qui nous a donné un Pasteur infaillible dans la foi et dans la morale ; à la reconnaissance envers le Concile qui nous a mieux fait connaître ce grand bienfait de Dieu ; à la soumission, au dévouement, à l'amour envers le Pape et la chaire de saint Pierre, qui est la chaire de la vérité ; enfin, à un amour particulier envers Pie IX, le Pontife infaillible de la Vierge Immaculée, qui, après avoir glorifié Marie en définissant son Immaculée Conception, a vu le Concile du Vatican définir l'Infaillibilité pontificale.

Ce sont là les fruits qu'avec la grâce de Dieu j'espère avoir recueillis des instructions que j'ai entendues sur l'Infaillibilité du Pape.

Imprimatur

P. Fr. Vincentus Ma. Gatti Ord. Præd. S. P. A. Magr.

L'AUTOMNE.

Connaissez-vous l'automne ? l'automne en plaines champs, avec ses bourrasques, ses longs soubresauts, ses sentiers détrempés, ses beaux couchers de soleil, pâle comme le sourire d'un malade, ses flammes d'eau dans les chemins... Connaissez-vous tous cela ?...

Si vous avez vu toutes ces choses, vous n'y êtes certes pas resté indifférent. On les déteste ou on les aime follement.

Je suis au nombre de ceux qui les aiment, et je donnerais deux étés pour un automne. J'adore les grandes flammes ; j'aime à me réfugier dans le fond de la cheminée, ayant mon chien entre mes guêtres humides. J'aime à regarder les hautes flammes qui lèchent la vieille ferraille aux dents pointues et illuminent les noires profondeurs. On entend le vent siffler dans la grange, la grande porte craquer, le chien tirer sur sa chaîne en hurlant, et malgré le bruit de la forêt, qui, tout près de là, rugit en courbant le dos, on distingue les croassements lugubres d'une bande de corbeaux qui luttent contre la tempête. La pluie bat les petites vitres ; on songe à ceux qui sont dehors, en allongeant ses jambes vers le feu. On songe aux marins ; au vieux docteur conduisant son petit cabriolet, dont la capote se dandine, tandis que les roues enfoncent dans l'ornière et que Cocotte hennit contre le vent. On pense aux deux gendarmes dont le tricorne ruisselle ; on les voit morfondus, trempés, courbés en deux et cheminant dans le centier des vignes, assis sur leur monture que recouvre le grand manteau bleu.

On songe au chasseur attardé, courant dans la bruyère, poursuivi par l'ouragan comme le criminel par le châtimement, sillant son chien, la pauvre bête ! qui barbotte dans le marais...

Infortuné docteur ! infortunés gendarmes ! infortuné chasseur ! Et, tout à coup, la porte s'ouvre, et Bébé s'élançe en criant :

—Petit père, le dîner est servi ! Pauvre docteur ! pauvres gendarmes ! —Qu'est-ce qu'il y a pour dîner ?

La nappe était blanche comme la neige en décembre, les couverts étincelaient sous la lampe, la fumée du potage s'engouffrait sous l'abat-jour et volait la flamme en répandant une bonne odeur de choux.

Pauvre docteur ! Pauvres gendarmes ! Les portes étaient bien closes, les rideaux soigneusement tirés, Bébé se hissait sur sa grande chaise et tendait le cou pour qu'on lui nouât sa serviette, tout en criant les mains en l'air :

—La bonne soupe aux choux ! Et souriant en moi-même, je disais :

—Le babin à tous mes goûts ! La maman arrivait bientôt et, toute joyeuse, ôtant ses gants étroits :

—Il y a, je crois bien, monsieur, quelque chose que vous aimez beaucoup, me disait-elle.

C'était jour de faisand ! et instinctivement je me retournais un peu pour voir sur le buffet la bouteille poussiéreuse de mon vieux clambertin ! La Providence les créa l'un pour l'autre, et ma femme jamais ne les a séparés.

—Sabre de bois ! mes enfants, qu'on est bien chez nous ! m'écriai-je en riant de bon cœur. Sabre de bois !... sabre de bois !...

—Pistolet de paille ! ajoutait Bébé en tendant le bec au potage.

Et tout le monde éclatait de rire.

Pauvres gendarmes !... Pauvre docteur !...

Oui, oui, j'aime beaucoup l'automne, et mon gros chéri l'aimait aussi comme moi, non pas seulement à cause du plaisir qu'on éprouve à se retrouver ensemble autour d'un grand feu, mais aussi à cause des bourrasques elles-mêmes, du vent et des feuilles mortes. Il y a un charme à affronter tout cela.

Que de fois avons-nous été nous promener tous deux dans les champs, en

dépît du froid et des gros nuages !

Nous étions bien couverts, chaussés de nos grosses bottes ; je lui prenais la main et nous partions à l'aventure. Il avait cinq ans alors et traitait comme un homme. Grand Dieu ! Il y a vingt-cinq ans de cela !

Nous remontions la petite route jonchée de feuilles humides et noires ; les grands peupliers dépouillés, grisâtres, laissaient entrevoir l'horizon et l'on apercevait au loin, sous un ciel violet lamé de bandes jaunâtres et froides, les toits de chaume affaissés, et les cheminées rouges d'où s'échappaient de petits nuages bleuâtres, que le vent chassait comme un furieux. Bébé sautait de joie, retenant de sa main son chapeau qui voulait s'envoler et puis me regardait de ses petits yeux brillants sous les larmes. Ses joues étaient rouges de froid, et tout au bout de son nez pendait une petite perle transparente et prête à tomber. Mais il était joyeux et nous longions les prés humides sur lesquels s'étalait la rivière débordée. Plus de roseaux, plus de nénuphars, plus de fleurettes sur les bords !

Quelques vaches entrant dans l'herbe humide jusqu'à mi-jambe et paissant lentement.

Dans le fond d'un fossé, à côté d'un gros tronc de saule, deux petites filles blotties l'une contre l'autre, sous un grand manteau qui les entortillait.

Elles gardaient leurs vaches, les pieds à moitié nus dans des sabots fendus, et leurs deux petits visages tristes apparaissaient sous le grand capuchon.

De temps en temps de larges flaques d'eau ou se reflétait le ciel blafard, barrait le chemin et nous restions un instant au bord de ces petits lacs frissonnant sous la bise, à voir flotter les feuilles gondolées. C'étaient les dernières. On les voyait se détacher du sommet des grands arbres, tournoyer dans l'air et se précipiter dans la flaque. Je prenais mon petit homme dans mes bras, et tant bien que mal, nous passions outre. Au bord des champs brunis et vides, on voyait une charrie chavirée ou une herse laissée là par hasard. Les ceps de vigne, dépouillés, rampaient à terre, et les échelas raboteux et humides étaient réunis en gros tas.

Je me souviens qu'un jour dans l'une de ces promenades d'automne, arrivés au haut de la colline, dans un chemin défoncé qui longe les bruyères et mène au vieux pont, le vent se mit tout à coup en rumeur. Mon chéri, suffoqué, s'accrochait à ma jambe et s'abritait dans le pan de mon paletot. Mon chien, de son côté, s'acharant sur ses quatre pattes, la queue entre les jambes et les oreilles pendantes, me regardait aussi.

Je me retournai ; l'horizon était sombre comme un fond d'église. D'immenses nuages noirs accouraient vers nous, et de tous côtés, les arbres se penchaient en gémissant sous les torrents d'eau que chassait la bourrasque. Je n'eus que le temps d'emporter mon petit homme, qui pleurait de frayeur, et j'allai me blottir contre une haie qu'abritait un peu les vieux saules. J'ouvris mon parapluie, je m'accrochai derrière, et, déboulonnant mon grand paletot, j'y fourrai mon bébé qui s'y réfugia en me serrant de bien près. Mon chien vint se mettre dans mes jambes, et Bébé, ainsi abrité par ses deux amis, commença à sourire du fond de sa cachette.

Je l'apercevais par une ouverture et je lui disais :

—Eh bien ! petit homme ; es-tu bien ?

—Oui, papa chéri.

Je sentais ses deux bras qui me serraient la taille.—J'étais plus mince qu'à l'heure qu'il est, et je voyais bien qu'il m'était reconnaissant de lui servir de toit.

A travers l'ouverture, il tendit ses petites lèvres et j'approchai les miennes.

—Est-ce qu'il pleut encore dehors, petit père ?

—Voilà que c'est bientôt fini, mon camarade.

—Djà ! j'étais si bien dans toi !

Comme tout cela vous reste au cœur !

—C'est peut-être naïsérie que de raconter ces petits bonheurs-là, mais qu'il est doux de s'en souvenir !

Nous rentrâmes à la maison, crottés comme des barbeta, et nous fumes goudres d'importance. Mais quand le soir fut venu, que Bébé fut couché et que j'allai l'embrasser et le chatouiller un peu—c'était notre habitude—il m'entoura le cou de ses deux bras et me dit à l'oreille :

—Quand il pleuvra, nous irons encore, dis ?...

GUSTAVE DROZ.

VARIETES.

Toujours les Marseillais ! Marius Combasson a un estomac d'autruche, et il s'en vante à tout propos.

Un jour, cependant, son ami Balan-tesque émit des doutes à cet égard. —Mon cer, lui dit Marius, je ne veux pas parier, je te volerais ; j'ai déjà gagné ce pari-là. Un zenne homme de la Ciotat ne voulait pas me croire. Nous parîmes un dîner. Nous voilà rendus au Jardin zoologique. Il prend son mouchoir, y fait quatre nœuds et le présente à l'autruche ; l'autruche l'avale. Je prends mon mouchoir, j'y fais cinq nœuds et je l'avale aussi. Le zenne homme de la Ciotat prend un caillon ; l'autruche n'en fait qu'une bouchée. Je prend deux cailloux—et je les engloutis. Le

zeune homme prend une clé, la tend à l'autruche... Elle avance le bec, saisit la clé, et, après quelques efforts, elle l'ingurgite la clé...

—Bagasse ! murmura l'ami Balan-tesque, qu'est-ce que tu as pu faire après ça ?

—Moi ? z'ai avalé la serrure !

LOTTERIE

Pour venir en aide à la Construction de l'Eglise de

SAINT-DAVID DE LAURE-BIVIERE

Président-Honorable : Révd. J. D. DEZIEL, Ptre. Curé de Lévis.

Comité d'organisation : —Son Honneur le Maire de Lévis, GEORGES COUTURE, Ecr., pré-sident; THOMAS DUNN, Ecr., Vice-Pré-sident; P. G. DUMONTIER, JULIEN CHA-BERT, EDOUARD COUTURE, ETIENNE SAMSON, FRS-XAVIER LEMIEUX, IS. CLOUTIER, Ecuiers.

Objets de la Loterie :

Un prix en or de.....	\$500	—	\$500
Un prix en or de.....	300	—	300
Un prix en or de.....	200	—	200
Un prix en or de.....	100	—	100
Quatre prix en or de.....	50	—	200
Quatre prix en or de.....	25	—	100
Dix prix en or de.....	10	—	100
Vingt prix en or de.....	5	—	100
Cent prix en or de.....	2	—	200
Deux cents prix en or de.....	1	—	200

TRENTE PRIX :

30 LOTS DE TERRAIN

de 40 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, évalués à.....	\$200	—	\$6,000
Total des prix.....			\$8,000

372 LOTS !!

Prix du billet : 25 Centins seulement.

Le but qu'on en vue les organisateurs de cette LOTTERIE étant d'élever un temple à Dieu, le comité espère recevoir l'encouragement général. Toutes les précautions ont été prises pour donner satisfaction au public. Le tirage au sort aura lieu le plus tôt possible, l'avis en sera donné en temps convenable.

Edouard Couture, Ecr., de Lévis, est le Secrétaire-Trésorier.

M. R. P. Vallée, Notaire, de Québec, est l'agent général à qui toutes demandes de billets ou correspondances devront être adressées.

On demande des agents dans toutes les paroisses.

R. Pamphile Vallée,

Agent général,

No. 9, Rue Buade, Québec

117

Québec 11 OCTOBRE 1876.

Les adieux de Lord Dufferin à la Colombie.

Sous ce titre, nous empruntons l'article suivant à la *Minerve*.

« A la veille de quitter la Colombie qu'il venait de parcourir, Lord Dufferin a prononcé, à Victoria, un discours qui a fait sensation dans la province du Pacifique et qui sera loin de passer inaperçu parmi nous. Déjà la presse d'Ontario s'en est emparé et les journaux griffés, avec leur délicatesse accoutumée, battent la grosse caisse sur ce discours, au profit de M. MacKenzie. Si nous étions animé de l'esprit griffé-libéral, nous n'hésiterions pas, après avoir lu ce discours, à injurier Lord Dufferin.

On se rappelle qu'à la suite de quelques paroles prononcées à Halifax en 1873, l'« Evénement » le traitait de valet de Sir John et le « Globe » frappait sur lui à bras raccourcis. Dieu merci, nous savons ne pas oublier le respect que nous devons au représentant de la Couronne, et avant de lui reprocher d'avoir défendu la politique de M. MacKenzie, nous nous demanderons quel était le motif qui l'animait lorsqu'il plaçait la cause du gouvernement fédéral avec la Colombie devant les notables de cette province ? Ces motifs peuvent avoir été excellents, et Lord Dufferin ne serait coupable que de ne pas assez connaître les gens sans délicatesse qui l'entourent.

Lord Dufferin a visité la Colombie ; partout il a été témoin de l'irritation profonde produite par la politique de M. MacKenzie ; partout il a entendu les mots de trahison résonner à ses oreilles ; partout il a entendu professer des menaces de rupture du pacte fédéral. En présence de cette effervescence populaire, a-t-il voulu la calmer ; s'est-il efforcé de convaincre le peuple que le Canada finirait par remplir les engagements contractés envers lui ? Tel a été, probablement, le mobile de sa conduite et telle a été la pensée qui a inspiré son discours.

Or, il lui était impossible de réaliser son projet sans paraître défendre la politique de M. MacKenzie en l'expliquant. On avouera que c'est un étrange procédé de la part d'un gouverneur ; on est loin de s'attendre sous l'empire des institutions constitutionnelles, à la voir descendre sur le terrain des luttes de parti. Lord Dufferin s'est peut-être vu dans l'alternative de laisser la Colombie dans son irritation sans rien tenter pour la faire disparaître, ou d'enfreindre les usages ordinaires. La position qu'il était plus à même que nous de sonder, lui a sans doute paru assez grave pour justifier une façon d'agir aussi extraordinaire.

Ces restrictions faites, disons que ce dernier discours de Lord Dufferin va de pair avec ceux qui lui ont mérité à bon droit les éloges de la presse. C'est un plaidoyer habile et éloquent. Il est

aussi bon avocat qu'excellent écrivain, et on dirait qu'il a choisi à dessein une mauvaise cause pour mettre en relief une face de son talent ignoré jusqu'à ce jour.

Lord Dufferin commence par tracer un tableau très attrayant des richesses de la Colombie ; de ses forêts de pins que l'Europe viendra bientôt acheter, car elle ne peut plus en trouver ailleurs ; de ses mines de charbon, si bien placées, que les vaisseaux arrivent tout auprès ; de ses mines d'or et enfin de ses pêcheries inépuisables. Mais, ajoute-t-il, sans le chemin du Pacifique, ces richesses n'en sont point. Cette phrase lancée là, comme suite naturelle de son discours, lui sert de transition pour arriver à expliquer pourquoi le Canada n'a pas construit cette voie ferrée.

Après avoir dit un mot de la chute du gouvernement Macdonald, Lord Dufferin fait le récit des négociations qui ont conduit au compromis Carnarvon en vertu duquel le Canada s'engageait : 1° à construire le chemin en seize ans ; 2° à dépenser deux millions par année à compter du jour où les travaux de construction seraient commencés ; 3° à construire le chemin de Nanaimo à Esquimalt. Le Sénat ayant rejeté le bill qui avait rapport à ce dernier projet, M. MacKenzie, dit Lord Dufferin, ne pouvait remplir ses promesses. C'est alors qu'il offrit comme compensation la somme de \$750,000. Le gouverneur-général explique que cette somme représentait celle que le gouvernement aurait dépensée pour construire le chemin de Nanaimo à Esquimalt. Aux termes du bill, rejeté par le Sénat, le gouvernement accordait \$10,000 par mille et des concessions de terre, en sorte que le gouvernement remplissait ses obligations sous une autre forme, semble dire Lord Dufferin. Après ces explications entremêlées de paroles flatteuses à l'adresse de son premier ministre, Lord Dufferin déclare aux Colombiens que le gouvernement fédéral est maintenant prêt à remplir ses promesses ; qu'il a à sa disposition 50 millions d'acres de terre et 30 millions de piastres. Puis s'adressant aux habitants de Vancouver qui parlent de se séparer du Canada, si le chemin de Nanaimo n'est pas construit, il leur dit carrément ce qui les attend.

La terre ferme restera attachée au Canada parce que ce dernier va construire le chemin de fer, vous resterez donc isolés. Comme l'Angleterre a besoin de l'île comme station navale, elle ne vous laissera pas partir, vous tomberez dans le domaine des terres de la Couronne et vous serez gouvernés par un officier anglais quelconque. Si d'autre part, vous restiez où vous êtes, vous aurez votre chemin, car il est le complément nécessaire de celui du Pacifique, étant sur le chemin de la Chine et de l'Australie.

Il suffit de mettre cette rapide analyse du discours de Lord Dufferin sous les yeux de nos lecteurs, pour montrer qu'il constitue un plaidoyer en faveur de M. MacKenzie. Dans tout le cours de son discours, le Gouverneur-Général se porte garant de la sincérité de M. MacKenzie, qui lui en a donné des preuves. Lord Dufferin n'oublie qu'une chose, c'est que si M. MacKenzie n'avait pas empêché la réalisation du projet de Sir John et de Sir George, et que si, en arrivant au pouvoir, il l'avait accepté franchement, il n'aurait pas eu l'embarras de défendre M. MacKenzie et d'essayer de dissiper les nuages qui assombrissent l'horizon politique de la Colombie.

C'est une considération que ne devrions pas perdre de vue les journaux qui s'emparent du discours de Lord Dufferin pour en faire un piédestal à M. MacKenzie.

L'hon. M. Laird.

On lit dans le Nouveau-Monde.

Nous annonçons, dernièrement, qu'il était presque certain que notre ministre de l'Intérieur, M. Laird, allait être nommé lieutenant-gouverneur du territoire de Kewatin, Nord-Ouest. Nos prévisions sont réalisées, car nous sommes informés que l'hon. M. MacKenzie vient finalement de lui confier cette charge importante. Ainsi se trouve confirmée l'opinion que nous avions exprimée, en disant que l'hon. M. Laird abandonnait la propriété du « Patriot », de Charlotte town, non pas parce qu'il désapprouvait la ligne de conduite suivie par ce journal avant et pendant les récentes élections de l'île du prince-Edouard, mais parce qu'il était sur le point d'être élevé à un poste politique supérieur. Et le « Freeman », toujours si prêt à inventer des prétextes pour disqualifier ses chefs politiques, nous le confirme, reste avec la déconvenue que lui ont valu ses avancées plus obligantes que véridiques, touchant les motifs qui ont engagé l'hon. M. Laird à abandonner la propriété et la direction du « Patriot ».

Nous ne pensons pas nous tromper en disant, qu'à venir jusqu'à dernièrement, le titulaire en expectative de la charge de lieutenant-gouverneur de Kewatin, n'était autre que l'hon. M. Letellier de St. Just. Et n'eût été la réprobation presque générale qui s'est attachée à la conduite de l'hon. ministre de l'Intérieur, depuis son immixtion indue dans les élections locales de l'île du Prince-Edouard, il est bien probable que l'hon. M. Letellier de St. Just aurait conservé la chance d'être nommé lieutenant-gouverneur de Kewatin. Mais, en présence de l'impopularité croissante de l'hon. M. Laird, impopularité due à sa propre faute, ses collègues ont compris qu'il était devenu pour le cabinet fédéral une cause de faiblesse plutôt que de force ; alors ils ont décidé de s'en débarrasser en l'envoyant au Nord-Ouest.

On conviendra que la punition n'est pas très sévère ; car la place de lieutenant-gouverneur de Kewatin vaut bien celle de membre du cabinet fédéral actuel, sous le double rapport des honneurs et des émoluments, sans compter qu'elle met le titulaire mieux à l'abri des vicissitudes politiques.

Nous dirons franchement que nous nous attendions à la nomination d'un Canadien-Français au poste de lieutenant-gouverneur de Kewatin, d'abord,

parce que la presque totalité de Métis de ce territoire sont français ; ensuite, parce que les deux lieutenants-gouverneurs qu'a eus jusqu'ici le Manitoba sont des Anglo-Canadiens, bien que cette province ait été fondée en grande partie par des descendants canadiens-français, et que près de la moitié de sa population soit encore composée de l'élément français. Il aurait donc été de justice et de compte de choisir le présent lieutenant-gouverneur parmi les Canadiens-Français.

Néanmoins, tout en constatant ici un droit, pour rappeler aux brailleurs orangistes du « Leader » de Toronto, que si quelques-uns ont raison de se plaindre, ce sont les Canadiens-Français, nous nous abstenons de récriminer contre la nomination de l'hon. M. Laird.

Nous croyons qu'il aurait été facile à l'hon. M. MacKenzie de faire une meilleure nomination, tout en choisissant que parmi l'élément anglo-canadien. Mais puisque la faveur ministérielle s'est définitivement arrêtée sur l'hon. M. Laird, nous nous y soumettons, en nous contentant d'exprimer l'espoir que, lorsqu'une autre fois on saura reconnaître les droits de l'élément canadien-français, il ne s'élèvera nulle part de plaintes injustes et acrimonieuses.

Nous oublions les fautes que l'hon. M. Laird a commises comme membre du cabinet fédéral, pour lui rendre aussi facile que possible la nouvelle tâche qui lui est dévolue, dans l'espoir que, une fois élevé au dessus des luttes de partis, il agira avec impartialité et justice envers tous ceux qu'il va être appelé à gouverner, sans distinction de race ou de croyance religieuse.

Nouvelles de la Guerre.

Londres, 9 octobre.—Une dépêche de Raguse rapporte que samedi soir, les monténégrins ayant reçu un renfort de 2,500 hommes, ont attaqué Moukhtar Pasha, et l'ont repoussé jusqu'à la frontière. On dit que 800 turcs ont été tués, tandis que les monténégrins n'ont perdu que 117 tués et blessés. Les deux armées ne forment plus maintenant qu'une même ligne de huit milles, dans laquelle elles se confondent l'une et l'autre.

Le « Daily News » reçoit une dépêche l'informant que le général Tcherniaeff a demandé que tous les serbes, depuis 16 à 50 ans, soient enrôlés le printemps prochain, dans le cas où les hostilités se renouvelleraient. Une dépêche de Renter, datée de Paris, dit que suivant des renseignements positifs reçus ici, aucune puissance n'a encore, jusqu'à présent, proposé de conférence. Bien que les esprits soient plus enclins à l'espérance, les choses sont en suspens, et les journaux à ce sujet sont remplis d'idées vagues et contradictoires. La Porte attend avec anxiété les propositions des Puissances.

Bucharest, 9 octobre.—Le prince de Roumanie a ordonné que l'armée active et les troupes en réserve se réunissent pour de nouvelles manœuvres.

Une dépêche du télégraphe Reuter, venant de Vienne, mande que les cercles diplomatiques sont d'opinion que l'on peut considérer l'issue d'une conférence européenne comme abandonnée.

Une dépêche adressée de Belgrade au même télégraphe dit que les débats qui règnent entre le parti de la paix, sous Ristic, ministre de l'Intérieur, et le parti militaire russe, deviennent de plus en plus prononcés. Autant qu'on peut juger, M. Ristic semble gagner une influence ascendante. Une circulaire a été adressée au général Tcherniaeff, lui enjoignant de cesser de se servir du titre royal en s'adressant au prince Milan.

Le « Eastern Budget » dit que la Russie est préparée pour tout événement de contingence. Des arrangements ont été pris avec la compagnie de navigation de la Mer Noire pour transporter à Odesa la colonie russe qui est établie à Constantinople, au cas de danger.

Les Times, dans une dépêche de Belgrade, dit que les cosaques et les russes arrivent chaque jour par centaines en Serbie.

Londres, 10 octobre.—Le correspondant du « Times » à Paris, lui télégraphie ce qui suit : « La première réponse de la Porte aux puissances est lettre morte. La seconde est maintenant officiellement connue, je crois. Elle m'a été communiquée. Ses points importants ont rapport à un armistice et à l'administration des provinces chrétiennes. Elle refuse d'accepter le terme « armistice » parce qu'elle ne peut reconnaître la Serbie comme un pays belligérant ; mais elle consent à la suspension des hostilités, dont la durée ne doit pas être fixée, pourvu que l'armée serbe ne soit pas grossie d'un renfort d'étrangers.

Quant au second point, la Porte accepte les propositions des puissances en principe ; mais elle propose de donner les mêmes libertés, sans distinction, à ses provinces. Elle considère comme absolument ruineux d'introduire différents modes de traiter les affaires dans ses provinces. Elle veut placer ses réformes sous la garantie collective de l'Europe. Enfin, sa réponse se termine ainsi : « Ou vous voulez que je prenne ma place parmi les états civilisés, et alors vous consentez à consolider mes droits, en donnant à mes sujets les mêmes lois, privilèges et sécurités ; ou bien, vous persistez à propager la division et l'esprit d'antagonisme, et alors votre désir est seulement de prolonger, et non d'empêcher, le moment de ma ruine. Si le dernier argument est vrai, je préfère résister, au risque de périr, plutôt que de me résigner à une fin plus lente mais certaine.

Une dépêche au « Daily Telegraph », de Constantinople, mentionne qu'un armistice a été accordé pour un mois. Une autre dépêche de Cettinge rapporte que les Monténégrins ont forcé Moukhtar Pasha à charger sa position, et qu'ils sont entrés dans Trébigne et Jubite. Ils ont incendié cette dernière ville, et les turcs se trouvent ainsi privés de tout renfort.

Tcherniaeff a télégraphié au prince Milan que samedi, le général Antich avait pris possession de tous les villages dans la vallée de Topliza.

Londres, 10 octobre.—Les serbes ont repoussé les turcs hier, qui s'efforçaient de traverser la Drina, près de Ritcha.

Une dépêche datée de Constantinople, hier soir, dit : A la séance extraordinaire, du conseil, tenue aujourd'hui, il a été décidé que la Turquie accorderait un armistice de six mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de mars, 1877. Cette décision et ses conditions seront communiquées demain aux puissances d'Europe.

Raguse, 10 octobre.—Les monténégrins ont attaqué Moukhtar pasha, et un engagement a lieu à l'heure qu'il est. On dit que les monténégrins ont l'avantage.

Paris, 10 octobre.—Les nouvelles que la Porte a déjà accepté un armistice sont prématurées. Cependant, il y a lieu d'espérer, suivant un télégramme publicé dans presque tous les journaux de Londres, que cet armistice sera bientôt conclu.

Ordinations.

Le 8 du courant, Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Québec a fait, dans la chapelle du Collège de Ste. Anne, les ordinations suivantes :

Tonsurés : —MM. B. Desjardins, P. D. H. Tanguay, Ls. O. Tremblay, J. B. R. Labbé et P. Chénard.

Minors : —MM. A. T. Marquis, F. H. E. Dionne, H. McGratty, G. Guy et J. Paradis.

Sous-Diacre : —M. J. S. Pelletier. Diacre : —M. J. B. Gosselin.

Tous sont de cet archidiocèse. Le même jour, S. G. Mgr. Persico, évêque de Bolina, faisait les ordinations suivantes, dans la chapelle du collège de Lévis.

Tonsurés : —MM. F. B. Boutin, J. Girard, L. A. Boissinot, J. Elie dit Breton, de l'archidiocèse de Québec.

Minors : —MM. L. G. Auclair, du diocèse de Québec, et M. J. McDonald, du diocèse de Kingston.

Nouveaux désastres à Lévis.

INCENDIE.

Décidément notre voisin, de l'autre côté du fleuve, traverse une époque fertile en malheurs. Il semble que deux divinités jalouses et ennemies de Québec et Lévis, se soient donné la main pour ruiner ces deux villes par le feu. Il y a quelques mois un incendie détruisait un bloc considérable de magasins, infligeant à Lévis une perte immense et la paralysant dans la voie du progrès et de la prospérité. A côté des cendres de ce vaste incendie, l'élément redoutable prenait tout à coup naissance avant-hier soir, on ne sait comment ; et quelques instants plus tard, de sinistres gerbes de flamme dessinaient, sous le fond noir de la nuit, leurs têtes rougeâtres.

Il pouvait être onze heures et quarante-cinq minutes quand on découvrit le feu dans la grange de M. Sutfille, rue Commerciale, au haut de la côte. Dès l'origine, deux choses essentielles firent défaut, à ce qu'on nous apprend. D'abord, l'alarme ne fut donnée que quelques minutes plus tard ; en second lieu, une heure et vingt minutes s'écoulèrent avant que la pompe à incendie n'eût de l'eau pour fonctionner. Pourquoi ces retards, après avoir été témoin de quelle fatalité ils ont été dans l'incendie du quartier Montcalm à Québec ? Un proverbe dit : « A quelque chose malheur est bon ». Malheureusement, on ne sait guère profiter des tristes exemples que l'on a sous les yeux, en modifiant un système sans doute défectueux.

Précipitées par un grand vent, les flammes se répandirent bientôt sur la résidence de M. Sutfille, celle de M. Cléo phas Robitaille, celle de M. Pierre Roy, celle occupée par M. Lecours dit Barras, autre propriété de M. Sutfille et enfin, sur celle de M. Turgeon.

Ces propriétés, ainsi qu'une autre grange, trois hangars et plusieurs autres bâtisses ont été entièrement détruites.

Les pertes sont considérables et ne peuvent être évaluées encore.

M. Robitaille était assuré pour \$800, à la compagnie de l'ouest ; M. P. Roy, \$3,200 à la Royale d'Angleterre, et M. Sutfille, \$5,000 à la North British.

Un détachement de la police provinciale s'est tenu une partie de la nuit sur le marché Finlay, et nos brigadiers étaient sur pied, prêts à voler au secours si leurs services avaient été requis, ce qui n'a pas été nécessaire.

Les flammes ont ravagé jusqu'à trois heures ce matin, moment où elles se sont converties en un brasier ardent et limité. L'étendue du sol sur lequel s'élevaient les bâtisses brûlées, a plusieurs pieds de circonférence.

Nous avons appris avec douleur la mort prématurée de mademoiselle Charlotte Aubry, en religion Mère de la Nativité, religieuse au couvent des Ursulines de Blois, en France, arrivée le 5 de septembre dernier. C'était un esprit cultivé, un cœur pur et enflammé de la noble passion du sacrifice, une âme dévouée. Elle était fille de M. A. E. Aubry, professeur à l'université catholique d'Angers, docteur de l'université Laval et ancien rédacteur du « Courrier du Canada », et sœur de M. Pierre Aubry, qui fut aussi attaché quelque temps à la rédaction de notre feuille. Pendant la longue et cruelle maladie qui l'a ravie à l'affection de sa famille et des religieuses du vénérable monastère des Ursulines de Blois, elle a été l'édification des personnes qui l'approchaient, et son âme sereine, dominant les souffrances du corps, semblait jouir par avance de la béatitude qui l'attendait au ciel. Nous offrons à notre respecté prédécesseur et à sa famille l'expression de notre sympathie.

INFORMATIONS.

Sont en cette ville, Mgr. Fabre, évêque de Montréal, Mgr. Racine, évêque de Sherbrooke, Mgr. Duhamel, évêque d'Outaouais, Mgr. Moreau, évêque de St. Hyacinthe, Mgr. Langevin, évêque de Rimouski, et le révérend M. O. Caron, V. G., administrateur du diocèse des Trois-Rivières.

Le comité catholique s'est assemblé hier au bureau de l'éducation. Il était composé de Mgr. l'Archevêque, Mgr. de Rimouski, Mgr. de St. Hyacinthe et l'hon. M. Chauveau.

Mgr. Lynch a laissé cette ville hier matin, pour les provinces du Golfe.

Le conseil de l'Instruction Publique s'assemble aujourd'hui.

Mgr. MacNerney, évêque d'Albany, était à Québec jeudi, le 5 du courant. Il était l'hôte du Dr. Meilleur.

M. Léger Brousseau, propriétaire du « Courrier du Canada », et M. R. P. Vallée, rédacteur-en-chef de ce journal, sont partis hier soir pour Philadelphie.

M. James H. Fletcher est nommé imprimeur de la Reine, de l'île du Prince Edouard, et M. F. H. Hyndham, auditeur provincial.

L'hon. M. Malhiot va intenter une action contre le « Star » de Montréal de \$10,000, comme libel, pour les deux articles qu'il a publiés le 21 et le 23 août, à moins que ce journal n'en vienne à un arrangement sous peu de jours.

M. le Dr. Hubert Larue, de Québec, a remporté un prix, à l'Exposition de Philadelphie, pour la machine qu'il a inventée, il y a quelques années, pour le nettoyage des minerais de fer magnétique et surtout du sable noir dont il y a de si vastes dépôts, sur la rive nord du Saint-Laurent.

On télégraphie d'Outaouais que les moulins de la Chaudière resteront en opération jusqu'aux premières glaces de l'hiver. Les eaux sont si basses que quelques uns de ces moulins sont obligés d'arrêter par intervalles.

Les étudiants en droit de Montréal ont présenté, dimanche, une adresse à Sa Grandeur Mgr. Fabre, évêque de Montréal.

La Canada a envoyé soixante-huit chevaux à l'Exposition de Philadelphie, et sur ce nombre cinquante-deux ont eu des prix. Treize ont été vendus sur les lieux. C'est un magnifique succès qui doit encourager l'élevage de ces animaux dans le pays.

L'ouverture de la ligne du chemin de fer du Nord en cette ville a augmentée beaucoup l'activité dans notre port. Plusieurs voiliers sont arrivés ces jours derniers, avec des chargements de matériel pour la continuation de la voie et le steamer « Good hope » est actuellement à décharger une cargaison de lisses. Bon nombre d'employés surnuméraires ont été requis depuis quelques jours.

(« Journal des Trois-Rivières ».)

Le gouverneur-général est arrivé à Toronto samedi. Depuis leur départ de cette ville, le 31 juillet, Lord Dufferin et sa suite ont parcouru une distance de près de 10,000 milles.

La campagne électorale dans le comté de Beauce se poursuit activement.

La ville des Trois Rivières doit demander à la prochaine session de la législature locale des amendements à son acte d'incorporation.

Le 13 et le 14 du courant, Sir Randal Roberts, baronnet, doit jouer à Montréal. C'est un ancien officier de l'armée anglaise qui s'est distingué en Crimée et dans l'Inde. A la mort de son père, se trouvant sans moyen de vivre, selon son rang, il s'est fait journaliste, puis, après avoir écrit dans plusieurs journaux, il est devenu comédien. C'est une singulière carrière que la sienne.

S'il faut en croire une dépêche d'Ottawa, l'hon. Jos. Cauchon succède à M. Laird comme Ministre de l'Intérieur. Un représentant d'Ontario remplira la charge de président du Conseil, et on choisira un Canadien-français pour le secrétariat du Conseil du Nord-Ouest.

Le « Globe » annonce que M. Cartwright va s'embarquer prochainement pour l'Angleterre.

Une dépêche de Londres nous apprend que lord Lisgar, mieux connu sous le nom de Sir John Young, qui fut gouverneur général du Canada de 1868 à 1872, est décédé.

Lord Lisgar était le fils aîné de feu le lieutenant-colonel Sir William Young, de Bailerough Castle, comté de Caven, Irlande. Il était né à Bombay en 1802. Sir John Young fut reçu avocat et représenta le comté de Caven aux Communes de 1831 à 1835.

Sous l'administration de Sir Robert Peel, il fut secrétaire du Trésor, et ensuite secrétaire en chef pour l'Irlande de 1852 à 1855 ; lord commissaire des Isles Ionniennes et gouverneur-général de la Nouvelle Galles du Sud de 1861 à 1862. C'était un homme d'une grande expérience.

Il fut élevé à la pairie en 1870.

Le lancement du vaisseau cuirassé le « Redoutable » a inspiré au « Times » les réflexions suivantes :

Quoique l'apparition d'un nouveau cuirassé ne soit pas un fait important par lui-même, ce n'en est pas moins le signe d'une régénération dont il faut tenir compte. On peut dire, — et, selon nous, il est absolument certain, — que l'administration de la marine en France est habile, que les dépenses sont faites d'une façon économique, que le personnel est admirable, et que l'instruction est en progrès. La flotte française n'est plus une puissance qui n'existe que sur le papier, et ne se compose plus de navires de fantaisie.

Le maire actuel de Ballarat, en Australie, est un ancien becquois, Daniel Brophy, écuyer, qui était autrefois typo-

graphe, dit-on.

L'inauguration de la section de St. Jérôme, de la ligne du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, a eu lieu lundi. Il est inutile de dire que l'affluence a été nombreuse, car on sait l'intérêt que Montréal a toujours porté à la construction de ce chemin destiné à faire la prospérité du nord. Parmi les personnes présentes on comptait l'hon. M. de Boucherville, l'hon. M. Chapleau, l'hon. M. Peter Mitchell, l'hon. M. Malhiot, commissaire des chemins de fer, M. Masson, M. P., M. Hurteau, M. P., M. Alderice Oumet, M. P., M. Loranger, M. P., M. O'Gilvie, M. P., M. Wurtelle, M. P., M. Lalonde, M. P., M. Beau-bien, M. P., Son Honneur le maire de Montréal, plusieurs échevins et grand nombre de citoyens distingués.

Le gouvernement de Pékin a enfin consenti, dit une dépêche de Shanghai, à régler les compensations exigées par l'Angleterre pour le meurtre du lieutenant Margary, dans le Yunnan. Quatre nouveaux ports chinois ont été ajoutés à ceux qui étaient déjà ouverts aux navires étrangers.

La politique américaine que nous avons déjà caractérisée dans ses rapports avec les Indiens, continue de porter ses fruits.

D'après les journaux de Saint Louis, Miss., il y a lieu de craindre un soulèvement général des Indiens de la tribu des Utes, dans le Colorado et le Nouveau-Mexique. Ces Indiens sont au nombre de deux mille.

Metz, 22 septembre.—Avant la guerre, la population de la ville était de 48,000 habitants. Aujourd'hui, il n'y a plus ici que 18,000 Français. La colonie allemande est de 16,000 âmes ; la garnison, de 15,000 hommes. Les Français vivent entre eux ; les officiers et les fonctionnaires allemands se plaignent fort de l'inhospitalité des Messins. C'est à cette cause sans doute qu'il faut attribuer le départ des trois premiers préfets. On dit que le quatrième demande aussi à rentrer en Allemagne.

Détail curieux : le haut clergé est l'objet de mille cajoleries. Mgr. Dupont des Loges n'est pas tracassé. Plusieurs fois il a pris la parole dans la cathédrale, à l'occasion d'anniversaires de batailles, et a pu rappeler les souvenirs des martyrs de la patrie. Les curés de 1er classe et les chanoines capitulaires reçoivent maintenant 2,400 francs au lieu de 1,600 ; les curés de 2e classe 1,800 fr. au lieu de 1,200. Mais c'est peine perdue. Le trait qui domine dans le clergé de la Moselle est un attachement très sincère et même exalté à la France.

FAITS DIVERS.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE.—

